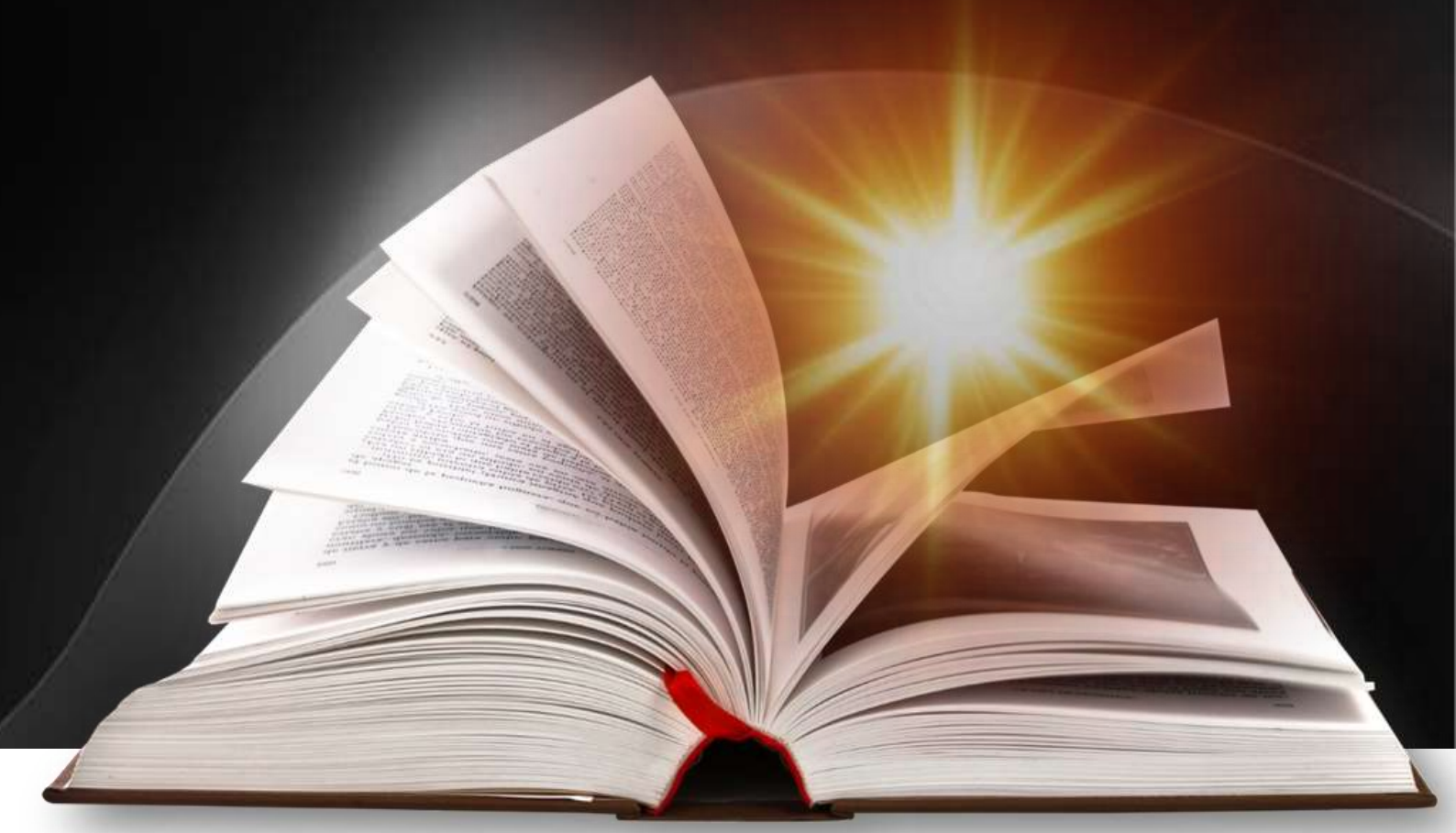
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°2, Mai - Août 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Structure carcérale et conditions de détention, éléments catalyseurs de la déshumanisation des détenus en Côte d'Ivoire

[Carceral structure and detention conditions, catalysts of the dehumanization of prisoners in Côte d'Ivoire]

GUEDE Kohoro Jean-Marie[1]
Université Félix Houphouët Boigny-Cocody/Cote d'Ivoire
Email : jeanmarieguede225@gmail.com

ZAHE Mondjomblé Jean-Brice[1]
Université Félix Houphouët Boigny-Cocody/Cote d'Ivoire
Email : zaheboyayou@gmail.com

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est avec un immense enthousiasme et une profonde conviction que nous vous invitons à explorer cet espace de réflexion, où la richesse de l'ingéniosité africaine se marie harmonieusement avec l'excellence académique, donnant naissance à une véritable symphonie de savoirs et d'innovations. Alors que le monde fait face à des défis multiples et complexes, la Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) se distingue comme un phare, éclairant les horizons inexplorés de la pensée africaine et universelle.

Nous vous convions à un voyage intellectuel unique, un périple au cœur de la créativité, de la réflexion et de l'engagement, où chaque page s'ouvre sur un monde en constante transformation. Dans cet espace de partage, les idées naissent souvent dans des contextes de résilience, de diversité et d'espoir, et elles y sont célébrées. Ces idées ne se contentent pas d'être le reflet des réalités africaines ; elles sont également le pont qui relie les cultures, reliant le local au global, le particulier à l'universel.

Dans ce numéro, les contributeurs mettent en lumière non seulement la science et l'innovation, mais aussi l'esprit de collaboration et de partage qui caractérise notre communauté de penseurs et de chercheurs venus de tous horizons. Ici, la rigueur scientifique se marie avec la passion, créant un espace vibrant où les voix des scientifiques résonnent, portées par l'engagement de ceux et celles qui œuvrent pour la transformation des sociétés. Les travaux présentés sont autant de témoignages d'un monde en perpétuelle évolution, où les perspectives croisées favorisent une compréhension plus profonde et plus nuancée des enjeux actuels.

À travers les pages de cette revue, le continent africain se dévoile dans toute sa complexité et sa diversité. Trop souvent perçu sous des prismes réducteurs, l'Afrique révèle ici ses multiples facettes, offrant ainsi un regard neuf et éclairant sur ses réalités. Chaque article,

chaque étude est une invitation à repenser ce que nous savons de l'Afrique et à redéfinir sa place dans le monde globalisé, tout en soulignant l'importance de ses contributions à la pensée mondiale.

Notre équipe éditoriale, soutenue par notre comité scientifique, s'engage à offrir une plateforme de qualité, où chaque publication est le fruit d'une collaboration enrichissante entre auteurs et évaluateurs. Ce processus de travail collectif assure non seulement la rigueur et la pertinence des contenus, mais aussi leur potentiel de transformation pour les sociétés africaines et au-delà.

Au fil de votre lecture, nous espérons que vous serez inspiré(e)s non seulement par la profondeur des réflexions et des analyses proposées, mais aussi par la mission qui guide notre revue : celle de positionner l'Afrique au cœur du discours mondial sur l'innovation et la recherche. Ensemble, construisons un avenir où la science africaine éclaire et inspire, non seulement les peuples africains, mais l'ensemble de l'humanité.

Rejoignez-nous dans cette aventure intellectuelle, et laissez-vous saisir par les innombrables possibilités offertes par un continent en effervescence créative et en quête d'un renouveau global.

Bonne lecture et bienvenue dans un monde de découvertes !

L'équipe éditoriale

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : M. Josué Lwamba, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo, RD Congo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Responsable de la publication en ligne : M. Mayou Nkensa, Cameroun

Comité scientifique :

- Dr. Abdoulaye OUEDRAOGO, PhD en Gestion de Projets, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) au Burkina Faso, Burkina Faso
- Dr. Abi-Kaberou Gildas, PhD en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure (ENS/Porto-Novo) et à l'Institut de Psychologie de Travail et des Organisations (PTO), Bénin
- Dr. Adaba Koffi Amessou, PhD en Sociologie (Sociologie Politique), Université de Lomé, Togo
- Dr. Adrien Mazanga Nakunyi, PhD en Sciences de l'Education, Université Simon Kimbangu de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Akimou TCHAGNAOU, PhD en Sciences de l'Education et de la Formation, Université André Salifou de Zinder, Niger
- Dr. AMBOMBI EYOLO Azede Espoir, PhD en criminologie, PhD en pédagogie, en psychologie des organisations, Directeur de la chaire MBA, Afrikan campus, Formateur à l'école de police du Congo, Congo Brazza
- Dr. Amoussou Franck, PhD en Linguistique Anglaise Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr. Andi Cudai Nur, PhD en Education, Makassar State University, Indonésie
- Dr. Ballo Drisa, PhD en Roman africain, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

- Dr. Basile Mulwani Makelele, PhD en Psychologie, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Bernard Aristide BITOUGA, PhD en Anthropologie (Anthropologie sociale et culturelle), Université de Douala, Cameroun
- Dr. Bruno Duovany BEKOLO ENGOUDOU, PhD en ethnologie-anthropologie, Université de Douala, Cameroun
- Dr. Carine Nadège BOUMA, PhD en Droit privé, Université de Bamenda, Cameroun
- Dr. Dédé Terence, PhD en Lettres, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. Doba SORO, PhD en Anthropologie Sociologie, Université Polytechnique de Man, Côte d'Ivoire
- Dr. Dre NGONO OSSANGO PANGRACE, PhD en Psychologie, Spécialité : Psychologie du développement humain, Université de Yaoundé, Cameroun
- Dr. ESSOME LELE GIslain Arnaud, PhD en Langue et Linguistique espagnoles, option Sémiotique iconotextuelle, Asociación de Cervantistas ECLLA – Études du Contemporain en Littératures, Langues et Arts, UJM Saint-Étienne UFD LLSL – Littératures, Langues et Sciences du Langage, Univ. Maroua, Cameroun
- Dr. Fidélie NTSHIKALA MBUYA, PhD en Psychologie, Université de Kolwezi, RD Congo
- Dr. Fo-Koku D. Woameno, PhD en Littérature et civilisation américaine, Université de Lomé, Togo
- Dr. Gano Nouhou, PhD en Analyse du discours, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Dr. Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD en Sciences de l'éducation, Spécialité : Politiques éducatives (Éducation inclusive), Ecole Normale Supérieure/Koudougou, Burkina Faso
- Dr. Ilunga Bumute Christian, PhD en Psychologie, Université de Likasi, RD Congo
- Dr. Jean Pierre Kayembe Kayembe, PhD en Chimie, Rhodes University, South Africa
- Dr. Jeef TSHITAMBA KABALA, PhD en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. José NGOY WA NGOY TWITE, PhD en Psychologie du travail, spécialité : psychopathologie du travail, Université de Kolwezi, RD Congo

- Dr. Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. KONGUE Toyindou, PhD en Géographie, Option Géographie humaine, rurale et économique, Université de Lomé, Togo
- Dr. KONÉ PATRICE M'BÉTIEN, PhD en Criminologie, Université Félix Houphouet Boigny, Côte- d'Ivoire
- Dr. KOUADIO BAYA BOUAKI, PhD en Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. KOUADIO Yao Adoman Francis, PhD en Sociologie politique, West Africa Social Science Laboratory, Côte- d'Ivoire
- Dr. Lago Blé Angelin, PhD en Histoire, Université Jean-Lorougnon Guede, Côte d'Ivoire
- Dr. Lokossou Bonaventure, PhD en audiovisuel et de l'information, de la communication, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr. Matthias Cinyabuguma, PhD en Economie, Banque mondiale, RD Congo
- Dr. MBANGI MBONZALE, PhD en sciences sociales, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. MBULA MUSASA M. Serge Caleb, PhD en Sciences (Géologie du Pétrole), Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa, RD Congo
- Dr. Metsena Ndjavoua, PhD en Histoire des Relations Internationales, Université de Maroua (Cameroun)/ Institut Universitaire de Développement International (IUDI), Cameroun
- Dr. Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD en Sciences Économiques et de gestion, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako, Mali
- Dr. Moussa Coulibaly, PhD en Sciences du langage et de la Communication, Université Assane Seck de Ziguinchor du Sénégal, Sénégal
- Dr. Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD en santé, Santé publique, épidémiologie, biostatistique, recherche en santé, Hôpital de référence de Maradi, Niger
- Dr. Nebie Boukary, PhD en Sciences du Langage, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso

- Dr. Ngala Ntumba Peter, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. NGOIE KAZIMINGI Patrick, PhD en Sciences de l'Education, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Ngoy Ndombe Alain, PhD en Droit, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Norbert Aimé MELINGUI AYISSI, PhD en Histoire, Université de Douala, Cameroun
- Dr. Ntita Ntita Jean Christ, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Nyebe Atangana Sandrine, PhD en Sciences de l'Education, Membre du Laboratoire BONHEURS, CY Cergy Paris Université, Cameroun
- Dr. Outéndé TOUNDOU, PhD en Physiologie végétale, Agrophysiologie, fertilisation des sols, Université de Lomé, Togo
- Dr. Philippe KASONGO MALOBA TSHIKALA, PhD en Psychologie, Université de Lubumbashi, Belgique
- Dr. Raymond-Bernard AHOUANDJINOU, PhD en socio-anthropologie, andragogue et juriste, Association Internationale des Sociologues de Langue Française et du Centre d'Etudes et de Recherche en Education et Interventions Sociales pour le Développement (CEREID), Bénin
- Dr. Richard Muimbi Kitumba, PhD en Droit, Université de Kabinda, RD Congo
- Dr. SAIDI Hicham, PhD en sciences économiques et gestion, Université Moulay Ismaïl, FSJES – Meknès, Maroc
- Dr. SIDIBÉ OUSMANE, PhD en Linguistique du Discours, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Dr. Tamia Jules-Amstrong, PhD en Psychologie, Spécialité : Psychologie du Travail et des Organisations, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. Xie Huifang, PhD en Sciences de l'Education, Université pédagogique d'Etat du Liaoning, Chine
- Prof. Dr. DIEU LOBA ARNAUD, Professeur titulaire CAMES, Université Félix Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Structure carcérale et conditions de détention, éléments catalyseurs de la déshumanisation des détenus en Côte d'Ivoire

[Carceral structure and detention conditions, catalysts of the dehumanization of prisoners in Côte d'Ivoire]

GUEDE Kohoro Jean-Marie[1]
Université Félix Houphouët Boigny-Cocody/Cote d'Ivoire
Email : jeanmarieguede225@gmail.com

ZAHE Mondjomblé Jean-Brice[2]
Université Félix Houphouët Boigny-Cocody/Cote d'Ivoire
Email : zaheboyayou@gmail.com

Résumé

Cette étude a pour objectif d'analyser les effets de la structure carcérale et des conditions de détention sur les détenus, ainsi que de formuler des recommandations pertinentes. Elle a été menée auprès d'un échantillon de 450 individus issus des prisons de Bouaké, Daloa, Man et Soubré, sélectionnés par la méthode des quotas. Cette étude évocatrice a adopté une approche mixte, combinant l'étude documentaire, observation directe non participante, questionnaire et entretien semi-directif pour la collecte des données. Les résultats montrent que la précarité des infrastructures carcérales et la rigueur des conditions de détention concourent fortement à la déshumanisation des détenus. En conséquence, nous recommandons la promotion de l'exécution des peines en milieu rural et urbain pour les auteurs de petits délits, dans l'espoir de désengorger les prisons. Nous proposons également de confier l'alimentation des détenus à des prestataires privés tout en favorisant la création de champs de vivriers. Par ailleurs, la construction et la réhabilitation des prisons devraient suivre des principes directeurs mettant l'accent sur des infrastructures humaines et durables.

Mots-clés : Structure carcérale ; Conditions de détention ; Déshumanisation des détenus ; Maison d'arrêt ; Maison de correction ; Côte d'Ivoire.

Abstract

This study aims to analyze the effects of prison infrastructure and detention conditions on inmates, and to make relevant recommendations. The research was conducted with a sample of 450 individuals from the prisons of Bouaké, Daloa, Man, and Soubré, selected using quota sampling. This evocative study employed a mixed-methods approach, integrating the documentary study, non-participant direct

[1] Docteur, UFR Criminologie

[2] Docteur, UFR Criminologie

observation, questionnaires, and semi-structured interviews as data collection techniques. The findings reveal that the precarious state of prison infrastructure and harsh detention conditions contribute significantly to the dehumanization of inmates. Consequently, we recommend the promotion of sentencing execution in rural and urban areas for petty offenders, aiming to reduce prison overcrowding. Additionally, we propose outsourcing prison food services to private providers while fostering the development of food crop fields. Furthermore, the construction and rehabilitation of prisons should adhere to guiding principles that prioritize humane and sustainable infrastructure.

Keywords : Prison structure ; Detention conditions; Dehumanization of inmates; Prison; Correctional facility; Côte d'Ivoire.

0. Introduction

Autrefois, lorsqu'une personne était présumée coupable d'un acte quelconque, elle était conduite dans un endroit en attendant son jugement, suivi de sa condamnation ou de sa libération. La condamnation dépendait du délit commis. Le coupable pouvait subir des châtiments corporels ou même être exécuté, selon la gravité des faits qui lui étaient reprochés.

Le lieu où le présumé coupable était gardé s'appelait la prison. La prison était donc un lieu réservé aux présumés auteurs d'infractions, en attente de leur jugement et de leur condamnation ou libération. Aujourd'hui, avec l'évolution de l'histoire de l'incarcération, lorsqu'une infraction est commise, on peut être conduit en prison pour quelques mois ou plusieurs années, selon la gravité de l'acte.

C'est à juste titre que certains auteurs, comme Goffman, cité par Castel (1969), estiment que la prison est une institution sociale spécialisée dans la détention des individus et le contrôle totalitaire de leur mode de vie. Ses traits structuraux incluent l'isolement dans un espace clos et la prise en charge de tous les besoins des détenus.

Ainsi, l'objectif de l'enfermement est non seulement de protéger la société des délinquants qui ne peuvent pas purger leur peine au sein de la communauté à cause de la gravité ou de la nature de leur crime, mais aussi d'exécuter la sentence imposée par le système judiciaire reconnu. Par ailleurs, la prison doit fournir un régime carcéral sûr et décent, favorisant la réinsertion des délinquants, afin qu'ils puissent mener une existence utile et constructive au sein de l'établissement pénitentiaire et après leur libération.

Cependant, malgré l'évolution de l'histoire de l'incarcération, les milieux carcéraux demeurent des sources de déshumanisation des détenus, partout dans le monde. C'est dans cette perspective que Tocora (2012) considère la prison comme un silo, un entrepôt où l'on entasse les délinquants, qui parfois peinent même à trouver une place pour dormir allongés. Pour certains

auteurs, la prison est un lieu de non-droit. C'est le cas de Zady et Goba (2017) qui, en analysant l'impact des conditions de détention sur les droits des détenus de la MACA, ont relevé un dysfonctionnement dans l'application des textes juridiques régissant le milieu carcéral. Ils admettent que cette absence de droit favorise la violence dans cette prison, en raison de l'impunité dont semblent bénéficier certains détenus et gardiens, du manque de moyens, et de la méconnaissance des textes juridiques.

Au-delà de cette absence de droit, l'insuffisance des infrastructures et le manque d'espace sont des souffrances majeures pour les détenus. En ce qui concerne l'hygiène, elle est d'une précarité alarmante. Quant aux services sanitaires, ils sont quasi inexistants. Dans de nombreux pays africains, les centres de détention, souvent hérités de l'époque coloniale, sont surpeuplés. Parfois, faute de locaux disponibles, la séparation entre différentes catégories de détenus – adultes et mineurs, condamnés et prévenus, femmes et hommes – n'est pas strictement respectée, contrairement à ce que prescrit la règle 38 des règles minima (Section Droits de l'Homme de la MONUC, 2005).

De plus, la plupart des prisons à travers le monde souffrent d'une surpopulation carcérale importante. En Europe, notamment en France, l'inflation carcérale de ces trente dernières années est sans précédent, passant de 45 000 personnes détenues en 1990 à plus de 71 000 aujourd'hui, selon l'OIP-Section France (2019).

Dans la plupart des pays du monde, surtout en Afrique, les niveaux élevés de surpopulation contraignent les détenus à dormir entassés, à tour de rôle, à partager des lits ou à s'attacher aux barreaux des fenêtres pour pouvoir dormir debout (CICR, 2012). En Côte d'Ivoire, par exemple, les détenus ne reçoivent rien de l'administration pénitentiaire pour leur permettre de faire leur lessive ou de se doucher. Et lorsqu'ils reçoivent quelque chose, c'est seulement le strict minimum (consortium d'ONG ObsLiD, 2019). Selon cette ONG, les détenus reçoivent un morceau de savon de 250 grammes par mois pour se laver, faire la vaisselle et la lessive, ainsi qu'un gobelet de riz une à deux fois par jour.

Par ailleurs, les prisons sont des lieux où la violence est omniprésente. En milieu carcéral, cette violence, jugée inévitable, expose les détenus à toutes sortes de vices (O'donnell et al., 2003). C'est notamment le cas dans les prisons canadiennes, où les détenus seraient sept fois plus susceptibles d'être agressés ou menacés de violence qu'en dehors (Marron, 1996). Dans ces prisons, 3 % des détenus déclarent avoir subi au moins une agression sexuelle et 6 % affirment avoir été forcés à des relations sexuelles (Robinson et Mirabelli, 1996).

De même, Wolff et Shi (2008) rapportent que 4 % des détenus de leur étude affirment avoir subi des attouchements sexuels, tandis que 2 % déclarent avoir été victimes d'actes sexuels non consentis. Une autre étude canadienne, comparant le taux d'homicide annuel entre la population carcérale et la population générale, montre que le risque d'homicide en prison est 13 fois supérieur à celui de la société civile (Ouimet, 1999). Ces différentes formes de violence sont souvent exercées sur les détenus les plus vulnérables, comme le souligne Andrade B. (2013) dans son étude sur la vulnérabilité des détenus en milieu carcéral. Les détenus vivent dans des conditions extrêmement difficiles et sont parfois victimes de persécutions et de tortures infligées par les gardiens, ce qui témoigne de la négation de leurs droits et de la démission de l'État à leur égard.

En Turquie, par exemple, bien que les femmes soient statistiquement peu nombreuses en prison, elles ne constituent pas une priorité ni pour les chercheurs (Içli, 2013) ni pour l'administration pénitentiaire. Pourtant, plusieurs ouvrages de témoignages rédigés par des prisonnières politiques dénoncent les conditions de détention des femmes, ainsi que les tortures et abus sexuels subis par les militantes de gauche après les interventions militaires de 1972 et 1980 (Çelik, 2005 ; Berktas, 2011 ; Oral, 1997 ; Sagir, 2015 ; Akbas, 2011 ; Öksüz, 2014 ; Soysel, 1996 ; Ersanli, 2014 ; Erdal, 1997). Pendant leur détention, il arrive que la nourriture manque, que l'eau soit insalubre et que des maladies évitables se propagent. Les femmes sont particulièrement vulnérables, étant souvent victimes d'abus sexuels, psychologiques, verbaux et physiques, aussi bien avant leur incarcération – de la part de membres de leur famille, de proches, de conjoints ou de parents – que durant leur détention (Wright, Voorhis et al., 2012 ; Barnes et Stringer, 2014 ; Snyder, Carlo, Mullins, 2002 ; Celinska, Siegel, 2010). Ainsi, ces mauvaises conditions de détention touchent particulièrement les femmes détenues en raison de leur vulnérabilité.

Aujourd'hui, l'humanisation des prisons est un enjeu majeur pour tous les gouvernements. De nombreuses stratégies, initiées ou même adoptées, reposent sur une synergie d'actions entre les autorités étatiques et les ONG. Ainsi, afin de répondre efficacement à toutes les préoccupations liées à ce sujet, la question de l'humanisation des prisons apparaît primordiale. Par conséquent, la proposition de pistes de solutions devient inévitable. Les prisons, en général, et en particulier les Maisons d'Arrêt et de Correction de Soubré, Daloa, Man et Bouaké, ne sont pas en marge de cette préoccupation.

Pour améliorer les conditions de détention des détenus, à la lumière des constats susmentionnés, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, a signé la circulaire n°005/MJDH/CAB le 06 avril 2017, dans l'optique d'accélérer le traitement des dossiers en instruction. Ensuite, il a signé la note de service n°013/MJDH/CAB-1 le 10 avril 2018, dans

laquelle il invite les magistrats et régisseurs à renforcer les contrôles de la détention préventive par l'utilisation d'une fiche de suivi et à veiller à ce que le taux des inculpés détenus n'excède pas 33 % (Le Marcis, 2019). De plus, le président de la République a pris le décret n°2018-760 du 26 septembre 2018 accordant une grâce collective. En effet, il a accordé une remise gracieuse de la totalité des peines privatives de liberté à toute personne détenue en exécution d'une condamnation définitive, sauf pour celles en situation de récidive ou condamnées pour des infractions militaires, des crimes, des vols ou tentatives de vol commis avec des circonstances aggravantes, ainsi que pour d'autres infractions graves (articles 394 et 395 du Code pénal), des troubles à l'ordre public, des délits financiers et des crimes contre les biens d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 000 FCFA.

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, les autorités ivoiriennes ont libéré 2004 prisonniers, soit environ 10 % de la population carcérale (Richard, 2020). Quant aux ONG, elles continuent d'agir contre la surpopulation carcérale et pour une meilleure hygiène en apportant leur assistance. C'est le cas du Comité International de la Croix-Rouge (CICR, 2018). Dans le cadre d'une assistance d'urgence, le CICR a fourni 30 tonnes de denrées alimentaires, prenant en charge 1800 détenus dans cinq lieux de détention où des cas de malnutrition aiguë sévère étaient recensés. Pendant la crise sanitaire, cette même ONG a fourni 126 000 savons, 19 000 litres de javel et 220 dispositifs de lavage des mains à toutes les prisons de Côte d'Ivoire (CORONAVIRUS, 2020).

Ces décisions et apports ont contribué activement à l'amélioration des conditions de détention des prisonniers. Cela permet, plus ou moins, de respecter les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus ainsi que les principes fondamentaux de la résolution 45/111 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En dépit des efforts multiples entrepris par l'État et les ONG, la question de la déshumanisation des prisons persiste. Ainsi, les conditions de détention des détenus continuent de se dégrader. Dans les Maisons d'Arrêt et de Correction étudiées, les détenus vivent dans des cellules avec des malades. Ces cellules sont vétustes, inadaptées et exiguës, avec des superficies variables.

Concrètement, ces manques renforcent la précarité des conditions de détention des détenus.

Ces écrits montrent la situation des prisons dans le monde et soulèvent la problématique de leur humanisation. Ce travail de recherche aborde ainsi des questions cruciales, formulées comme suit :

- Comment les configurations des prisons ivoiriennes participent-elles à la déshumanisation des détenus ?

- Quelles sont les conditions de détention des détenus dans les Maisons d'Arrêt et de Correction en Côte d'Ivoire ?
- Comment ces conditions favorisent-elles la déshumanisation des détenus ?
- À l'inverse, comment la prison peut-elle contribuer à la réinsertion des détenus ?
- Quelle politique d'incarcération pourrait être envisagée pour humaniser les prisons ?

Dans l'optique d'apporter des réponses à ces préoccupations, il convient de préciser que cette étude vise à analyser l'impact des configurations carcérales et des conditions de détention sur la déshumanisation des Maisons d'Arrêt et de Correction en Côte d'Ivoire, et à proposer des solutions. Dès lors, l'hypothèse se formule ainsi : les configurations des prisons ivoiriennes et les conditions de détention dans les Maisons d'Arrêt et de Correction en Côte d'Ivoire concourent à la déshumanisation des détenus.

La théorie qui sous-tend cette étude est celle de la vulnérabilité carcérale et celle de la stigmatisation. Quant à la méthodologie choisie, elle inclut l'étude de terrain, l'analyse de la population carcérale, ainsi que les techniques de collecte et d'analyse des données.

1. Méthodologie

1.1. Site et participants

L'étude a été menée dans les Maisons d'Arrêt et de Correction de Soubré, Daloa, Man et Bouaké. Ces établissements pénitentiaires sont situés respectivement dans le Sud-Ouest, le Centre-Ouest, l'Ouest montagneux et le Centre de la Côte d'Ivoire. Le choix de ces sites a été motivé par la volonté de diversifier les sources de données afin d'obtenir une vue d'ensemble des réalités carcérales en Côte d'Ivoire.

Compte tenu de la nature du sujet et de l'importance des informations à recueillir, nous avons jugé essentiel de recourir à une documentation préalable. De plus, afin de mieux comprendre les réalités du terrain, l'observation directe non participante s'est avérée indispensable. Avant le début de l'enquête, nous nous sommes rendus dans les Maisons d'Arrêt et de Correction de Soubré et de Daloa afin de nous familiariser avec notre terrain d'étude et d'effectuer une pré-enquête. Ces deux milieux carcéraux ont ainsi servi de sites témoins pour notre étude.

La population étudiée est principalement composée de détenus, qu'ils soient de nationalité ivoirienne ou étrangère, incarcérés pour des actes réprimés par les lois nationales. L'étude a également pris en compte l'ensemble des personnes travaillant régulièrement dans ces établissements.

Pour la sélection de l'échantillon, nous avons opté pour la méthode d'échantillonnage par quota. Ainsi, l'échantillon total (N=461) se répartit comme suit :

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des composants de l'échantillon d'étude

		MAC-Soubré	MAC-Daloa	MAC-Man	MAC-Bouaké	Effectif
	Femmes	8	10	11	19	48
Détenus	Mineurs	13	22	0	0	35
	Hommes	27	145	117	31	320
	Régisseurs	1	2	2	1	6
	Assistants sociaux	4	5	1	4	14
Personnel Pénitentiaire	Corps medical	1	1	2	1	5
	Surveillants de prison	5	7	7	5	24
	Magistrats	2	1	1	0	4
Personnel Extérieur aux prisons	Membres des ONG	0	2	2	1	5
	Total	61	195	143	62	461

Source : Guédé, K. ; J. ; M & Zahé ; M. ; J. ; B ; enquête, 2021

En effet, le choix de nos enquêtés s'est fait en milieu carcéral, dans les cellules, sur les lieux de travail. Par ailleurs, avec un total de (N=461) participants au début, seulement 450 ont complétés les questionnaires. Ainsi, le nombre de participants perdu durant l'étude est de 11.

1.2. Période de l'étude

Notre étude, débutée le lundi 23 décembre 2019, s'est achevée le mardi 10 mai 2022. Elle a commencé par une pré-enquête réalisée dans deux milieux carcéraux du pays, à savoir les Maisons d'Arrêt et de Correction de Soubré et de Daloa, qui s'est déroulée du lundi 23 décembre 2019 au mercredi 22 janvier 2020.

La construction de la revue de littérature, y compris les corrections apportées par des pairs, s'est effectuée sur une période de douze mois, du mois de février 2020 au mois de février 2021.

Quant à l'enquête de terrain, elle a porté sur les Maisons d'Arrêt et de Correction de Soubré, Daloa, Man et Bouaké, et s'est réalisée grâce à l'autorisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Le recueil des données a été mené sur une période de trois mois, du lundi 15 mars 2021 au lundi 14 juin 2021.

Enfin, la dernière étape, consacrée à la rédaction du cadre méthodologique ainsi qu'à l'analyse et au traitement des données, s'est déroulée sur une période de onze mois, du mardi 22 juin 2021 au mardi 10 mai 2022. Il est important de souligner que cet article est extrait de notre thèse, ce qui explique la longue durée de l'étude.

1.3. Instrument de recherche

En outre, la variable indépendante de l'étude, à savoir la structure carcérale et la précarité des conditions de vie et de détention des prisonniers, a été mise en évidence à travers l'observation et l'étude documentaire. La variable dépendante de l'étude, qui est la déshumanisation des détenus, a également été démontrée à l'aide de ces mêmes outils.

Par ailleurs, un questionnaire a été administré aux détenus et aux prévenus dans le but de révéler les facteurs qui exacerbent la précarité des conditions de vie et de détention. En complément du questionnaire, nous avons eu recours à des entretiens semi-directifs. Pour ce faire, nous avons utilisé un guide d'entretien, ciblant six (6) catégories de personnes : les régisseurs, les agents d'encadrement des établissements pénitentiaires, les médecins, les assistants sociaux, les magistrats, ainsi que certains détenus (chefs de cellules, chefs de cour, femmes, mineurs, et ceux qui ont exprimé le souhait de discuter avec nous).

Nous avons choisi ce type d'entretien car il permet de mieux comprendre les dimensions complexes de notre sujet. Avant chaque administration de questionnaire ou début d'entretien, une brève présentation de la recherche était systématiquement faite. Cette présentation soulignait la confidentialité des informations recueillies et l'anonymat des réponses, lesquelles étaient exclusivement destinées à des fins scientifiques.

1.4. Analyse des données

Dans le cadre de cette étude, les méthodes d'analyse qualitative et quantitative ont joué un rôle crucial. L'analyse quantitative a permis de synthétiser de manière systématique un grand volume d'informations, avec pour objectif de décrire la population étudiée à travers des indicateurs tels que les pourcentages, les moyennes, ainsi que des classifications socioprofessionnelles, les typologies d'infractions, et les catégories de détenus. Cette approche a facilité l'intégration de tableaux et de figures dans ce travail. En effet, ces représentations graphiques ont été essentielles pour vérifier les relations de cause à effet entre les variables explicatives, qui correspondent aux variables indépendantes et dépendantes des hypothèses de recherche.

Quant à l'analyse qualitative, elle a permis de faire émerger le ressenti des participants concernant les conditions de vie et de détention dans les Maisons d'Arrêt et de Correction visitées. Elle a également fourni des informations précieuses sur l'état actuel de ces établissements, grâce aux témoignages des acteurs du milieu carcéral, des magistrats, des responsables d'ONG et de certains détenus. Cette analyse a été réalisée à partir des discours recueillis lors des entretiens semi-directifs menés avec ces différentes parties prenantes.

2. Résultats

La déshumanisation des détenus dans les prisons ivoiriennes a été analysée sous deux angles. Le premier se concentre sur la structure des prisons visitées, tandis que le second examine l'impact négatif de la précarité des conditions de détention sur la déshumanisation des détenus.

2.1. Structure carcérale des Maisons d'Arrêt et de Correction visitées

Les résultats de cette étude révèlent qu'à l'instar de la Maison d'Arrêt et de Correction de Daloa, qui était à l'origine un ancien poste militaire français datant des années 1919, les autres prisons visitées étaient autrefois des entrepôts agricoles appartenant à la société CFAO. Après leur reconversion en 1960, suite à l'indépendance, elles ont été destinées à accueillir uniquement des prévenus, devenant ainsi des Maisons d'Arrêt. Cependant, en raison de l'augmentation rapide du nombre de détenus à travers le pays, ces établissements sont désormais appelés Maisons d'Arrêt et de Correction, hébergeant toutes les catégories de détenus : prévenus et condamnés, délinquants mineurs et dangereux.

Examinons maintenant l'état actuel de ces prisons. La qualité et la quantité des bâtiments qu'elles abritent sont au cœur de cette question. L'étude montre que ces bâtiments sont tous vétustes. Cette dégradation est due à leur ancienneté, et depuis leur reconversion, aucun d'entre eux n'a bénéficié de rénovations conformes aux normes nationales et internationales. Les normes nationales, en partie basées sur les règles Nelson Mandela, sont également régies par le décret du 14 mai 1969 relatif à l'organisation de l'administration pénitentiaire et à l'exécution des peines privatives de liberté.

Concrètement, les prisons visitées ne respectent aucun plan directeur spécifique à la construction d'établissements pénitentiaires. De plus, du point de vue architectural, il est difficile d'identifier ces lieux comme des prisons, car aucune inscription ne les signale de manière claire. Seules les Maisons d'Arrêt et de Correction de Daloa et Bouaké portent des inscriptions indiquant leur fonction. À l'intérieur, les parloirs sont difficilement repérables, car ils se limitent à des couloirs entre deux bâtiments. Les terrasses sont crevassées et les murs sont couverts de graffitis, laissant la plupart de ces bâtiments en voie de ruine. Pendant les pluies, les toits fuient, comme c'est le cas pour la majorité des cellules de la prison de Soubré, ainsi que pour les cellules des femmes et les cellules 14, 15 et 16 des détenus adultes de la prison de Daloa.

En général, ces établissements pénitentiaires sont de petits bâtiments délabrés qui abritent également des quartiers spécifiques pour les mineurs, comme c'est le cas dans les prisons de Soubré et de Daloa.

Par ailleurs, en raison du manque ou de l'insuffisance de bâtiments, des hangars traditionnels servent de bureaux à la brigade de fouille, comme observé à Daloa et Bouaké. À Soubré, un espace aménagé sous un manguier dans la grande cour sert de bureau pour la brigade de fouille.

Concernant l'architecture des prisons, l'étude révèle que, depuis des décennies, les infrastructures carcérales n'ont subi aucune transformation significative. Elles conservent le même nombre de bâtiments, souvent divisés en plusieurs compartiments. Par exemple, à la Maison d'Arrêt et de Correction de Soubré, le parc carcéral comprend quatre bâtiments : trois destinés aux détenus (mineurs, femmes et hommes) et un pour le personnel pénitentiaire. À Daloa, certains bâtiments se trouvent à l'extérieur de la prison, tandis que d'autres se trouvent à l'intérieur, avec des espaces réservés au personnel pénitentiaire et d'autres pour les détenus, subdivisés en quartiers pour mineurs, femmes et adultes.

À la prison de Man, le parc carcéral abrite un nombre limité de bâtiments dispersés. Contrairement aux autres prisons, il n'y a pas de séparation claire entre les bâtiments du personnel pénitentiaire et ceux des détenus ; certains se trouvent à l'extérieur du quartier des majeurs, d'autres à l'intérieur.

Enfin, la prison civile de Bouaké, par son emplacement, ressemble à un quartier de ville. Son parc carcéral comprend quelques bâtiments épars, similaires à ceux de la prison de Man.

2.2. Précarité des conditions de détention et déshumanisation

Selon les résultats de cette étude, les Maisons d'Arrêt et de Correction visitées disposent d'une capacité théorique de 950 places, mais hébergent actuellement 4024 détenus, dont 3832 hommes, 67 femmes et 125 mineurs. Cela signifie que, dans chaque prison visitée, la capacité d'accueil est largement inférieure au nombre réel de détenus. Le tableau ci-dessous fournit des précisions supplémentaires à ce sujet.

Tableau 2 : Population carcérale des prisons en fonction de leurs capacités d'accueil

	MAC-Soubr	MAC-Daloa	MAC-Man	MAC-Bouak	Total	Fréquence
Capacité théorique d'accueil	150	400	250	150	950	100%
Population carcérale actuelle	588	1339	1114	983	4024	423,58%
Surpopulation carcérale	438	939	864	833	3074	323,58%

Source : Guédé, K. ; J. ; M & Zahé ; M. ; J. ; B ; enquête, 2021

Cette surpopulation est possible grâce à la lenteur judiciaire qui se manifeste par la détention préventive prolongée et aussi par la capacité d'accueil

inadapté. Puis, la forte répression des petites infractions. Concrètement, Parmi ces quatre mille vingt-quatre (4024) pensionnaires,43,06% (1733 pensionnaires) sont en attentes de jugement. Ce qui revient à dire que dans ces prisons, il y a des prévenus, des inculpés, des accusés et des condamnés. Ces différentes catégories de détenus se résument en deux types, à savoir : les sébôwrôs et les moniègbôkôs. Certains y sont, bientôt quatre ans (4ans), cinq ans(5ans), neuf ans(9ans), voire dix ans(10ans).

Tableau 3 : Statut juridique des détenus des prisons visitées

		MAC-Soubré	MAC-Daloa	MAC-Man	MAC-Bouaké	Total	Fréquence
	Hommes	195	488	645	262	1590	39,51%
PREVENUS	Femmes	5	9	8	8	30	0,75%
	Mineurs	15	31	38	29	113	2,81%
	Hommes	367	795	415	665	2242	55,72%
CONDAMNES	Femmes	3	12	3	19	37	0,91%
	Mineurs	3	4	5	0	12	0,30%
	Total	588	1339	1114	983	4024	100,00%

Source : Guédé, K. ; J. ; M & Zahé ; M. ; J. ; B ; enquête, 2021 de

Qu'en est-il de la question de l'alimentation des détenus ?

Les résultats de cette étude révèlent que, quelle que soit la prison visitée, les conditions d'alimentation demeurent déplorables. À la Maison d'Arrêt et de Correction de Soubré, par exemple, la consommation du gbinzin (maïs concassé mélangé à du poisson pourri) est toujours d'actualité. De manière générale, les détenus reçoivent quotidiennement, entre midi et parfois jusqu'à 15 heures, un repas de qualité médiocre et en quantité insuffisante. De manière plus spécifique, dans les Maisons d'Arrêt et de Correction de Daloa et Man, les détenus bénéficient de deux repas par jour. Cependant, à Daloa, le premier repas (le déjeuner) ne couvre pas tous les détenus. À la prison civile de Man, seuls les détenus malades bénéficient de ces deux repas.

Concernant les femmes détenues, certaines reçoivent leur ration quotidienne, tandis que d'autres la reçoivent de manière hebdomadaire, voire mensuelle. Par exemple, à Bouaké, les détenues reçoivent 0,5 kilogramme de riz chaque jour, tandis que celles de Soubré et Man reçoivent respectivement 3 kilogrammes et 2,5 kilogrammes de riz par semaine. À Daloa, les détenues reçoivent, quant à elles, 5 kilogrammes de riz par mois.

En ce qui concerne les conditions de logement, elles sont tout aussi exécrables. Les détenus dorment entassés dans des bâtiments délabrés, avec des murs en état de dégradation avancée. Concrètement, la grande majorité des détenus dort sur des nattes conçues pour une personne, mais

partagées par quatre ou cinq individus. Certains ont la chance de dormir sur des matelas posés directement au sol.

Par ailleurs, dans ces établissements pénitentiaires, les droits des détenus sont largement ignorés. Le droit semble disparaître dès l'entrée dans ces lieux. Aucun de ces pénitenciers ne dispose d'équipements ou d'ateliers de formation adéquats ; tous sont logés dans des bâtiments vétustes. Bien que quelques droits, comme la liberté religieuse ou le maintien des liens familiaux, semblent être respectés, les autres droits des détenus sont systématiquement bafoués. L'étude a également révélé qu'en période de crise sanitaire liée au coronavirus, le droit de visite est devenu une transaction monétaire, les visites étant accordées en échange de pots-de-vin. Cette pratique corrompue s'étend également au droit au travail, et ne se limite pas uniquement à la période de la pandémie ; elle reflète une habitude quotidienne du personnel pénitentiaire.

En ce qui concerne les soins médicaux, les détenus souffrent fréquemment de maladies telles que le paludisme, la dermatose ou la mycose, les infections respiratoires, le béribéri, ainsi que de la malnutrition. D'autres pathologies sont également présentes parmi la population carcérale.

En résumé, dans les Maisons d'Arrêt et de Correction visitées, les conditions de détention des détenus sont épouvantables. Les textes de loi, tant nationaux qu'internationaux, censés régir ces établissements sont loin d'être appliqués. Les détenus sont soumis à une alimentation de piètre qualité, et leur prise en charge sanitaire et psychologique est quasi inexistante. Quant à l'hygiène, elle est d'une précarité alarmante. De plus, aucun des droits des détenus n'est respecté, et ils dorment dans des conditions déplorables. Enfin, ces prisons ne proposent aucune activité socioprofessionnelle ou éducative, contribuant ainsi à la déshumanisation progressive des détenus.

Ce constat met en lumière la structure déficiente des prisons ivoiriennes, en particulier celles visitées, et la précarité des conditions de détention, qui favorisent une déshumanisation des détenus.

3. Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence la situation des Maisons d'Arrêt et de Correction visitées en Côte d'Ivoire, ainsi que les conditions de détention des détenus. Ils nécessitent une discussion approfondie, qui s'articulera autour des thématiques suivantes : les conditions de logement, les conditions d'alimentation, les droits des détenus, la surpopulation carcérale, et l'état des infrastructures pénitentiaires. Ces éléments constituent des enjeux cruciaux pour la réhabilitation et la dignité humaine au sein du système carcéral.

- **Conditions de logement :**

L'étude a révélé que les conditions de logement des détenus sont particulièrement précaires, dégradantes et inhumaines. Dans les prisons visitées, l'absence quasi totale de literie oblige les détenus à dormir sur des nattes rudimentaires, des morceaux de pagnes, ou même directement sur le sol dans des cellules exiguës. Cette réalité n'est pas unique à la Côte d'Ivoire ; elle reflète une problématique généralisée dans de nombreuses prisons africaines, comme le rapporte le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) en 2012. Ce dernier souligne que les détenus africains sont souvent privés de l'espace minimum requis (5,4 mètres carrés par personne dans une cellule individuelle, 3,4 mètres carrés par personne dans un dortoir partagé). Pire encore, certains détenus passent jusqu'à 23 voire 24 heures par jour dans des logements surpeuplés, ce qui exacerbe la déshumanisation et entraîne des conséquences graves sur leur santé mentale et physique.

Il est donc impératif d'envisager des réformes structurelles profondes pour améliorer les conditions de logement des détenus. Les autorités doivent non seulement investir dans la rénovation des infrastructures existantes, mais aussi s'engager à créer de nouveaux espaces conformes aux normes internationales, comme les **Règles Nelson Mandela**. Une telle démarche permettrait de restaurer un minimum de dignité humaine et de réduire les impacts psychologiques désastreux de la surpopulation carcérale.

- **Conditions d'alimentation :**

Les résultats de cette étude vont plus loin que les recherches antérieures en détaillant les conditions d'alimentation des détenus, qui sont tout aussi déshumanisantes. La nourriture est mal préparée, servie dans des conditions insalubres, et distribuée une seule fois par jour en quantité insuffisante. Cette réalité souligne une carence grave dans la gestion des ressources allouées aux prisons, comme l'a également souligné Maurer (2019). Le manque de budget alloué à l'alimentation des détenus a des conséquences directes sur leur santé et leur bien-être. Les rations, souvent infectes, entraînent la malnutrition et aggravent la propagation de maladies évitables, selon Ashdow et Mel (2010).

Pour améliorer cette situation, il est nécessaire d'adopter une approche innovante qui associe l'agriculture locale à la gestion alimentaire des prisons. Le Ministère de l'Agriculture pourrait s'associer au Ministère de la Justice pour créer des champs agricoles dédiés à l'approvisionnement des prisons. Ces champs, cultivés par des détenus dans le cadre de programmes de réinsertion, permettraient non seulement de réduire les coûts alimentaires, mais aussi d'offrir aux détenus une opportunité de formation professionnelle tout en contribuant à leur réhabilitation.

- **Droits des détenus :**

L'étude révèle une réalité choquante : dans les prisons visitées, les droits des détenus sont pratiquement inexistants. Ces droits, pourtant garantis par les conventions internationales, sont souvent ignorés, et les détenus se retrouvent privés de droits fondamentaux tels que le droit de visite, le droit à l'éducation, et le droit à un traitement médical décent. La corruption systémique aggrave cette situation, rendant l'accès aux droits conditionné par le paiement de pots-de-vin. Ce constat rejoint les conclusions de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (2013), qui souligne que la corruption gangrène non seulement les relations entre détenus et personnel, mais aussi entre les détenus eux-mêmes.

Pour pallier cette situation, il est crucial de mettre en place un cadre de surveillance renforcé impliquant des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme. Ces acteurs peuvent jouer un rôle essentiel en veillant à ce que les droits des détenus soient respectés, en particulier dans les périodes de crise, comme celle de la pandémie de COVID-19.

- **Surpopulation carcérale :**

Le problème de la surpopulation carcérale est un défi majeur dans le système pénitentiaire ivoirien. L'étude met en évidence que les détenus sont entassés dans des cellules conçues pour une capacité bien inférieure, ce qui entraîne des tensions accrues, des violences entre détenus, et un manque d'accès aux soins de santé. Comme le souligne Zodo (2009), cette situation favorise non seulement la déshumanisation des détenus, mais aussi la prolifération des maladies et des conditions de vie insalubres.

Pour répondre à ce problème, il est impératif de mettre en œuvre des mesures alternatives à l'incarcération pour les délits mineurs, comme le travail d'intérêt général ou les sanctions communautaires. Ces mesures contribueraient à désengorger les prisons tout en offrant une opportunité de réinsertion aux délinquants, réduisant ainsi le taux de récidive.

- **État des infrastructures :**

Du point de vue architectural, les établissements pénitentiaires sont dans un état de délabrement avancé. Ces bâtiments, souvent hérités de l'époque coloniale, ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité et de dignité humaine. La réhabilitation des prisons doit être une priorité pour le gouvernement, qui doit investir dans la construction de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins actuels. La mise en place de partenariats public-privé pourrait également être envisagée pour financer ces projets de réhabilitation.

Enfin, la construction de nouvelles prisons et cours d'appel dans chaque région du pays contribuerait non seulement à désengorger les établissements existants, mais aussi à garantir un meilleur accès à la justice pour tous les citoyens.

4. Conclusion

À la lumière de ce qui précède, il apparaît clairement que les résultats de cette étude corroborent ceux des recherches antérieures, confirmant ainsi la validité des observations faites sur la configuration des Maisons d'Arrêt et de Correction et les conditions de détention en Côte d'Ivoire. Ces similitudes renforcent l'idée que les conclusions de cette étude peuvent servir de fondement pour une généralisation des observations à l'ensemble du système carcéral ivoirien. En effet, la déshumanisation des détenus, exacerbée par la précarité des infrastructures et des conditions de détention, est une réalité qui nécessite une attention immédiate.

L'urgence d'une réforme globale du système pénitentiaire ivoirien est donc indéniable. Cette réforme doit s'articuler autour de deux axes majeurs : la réhabilitation des infrastructures carcérales et l'amélioration des droits des détenus. Il est essentiel d'adopter une approche intégrée, impliquant les autorités publiques, les organisations non gouvernementales, et les communautés locales, afin d'améliorer les conditions de détention et de rétablir la dignité humaine au sein des prisons. Le statu quo ne peut plus être toléré, car il perpétue un cycle de souffrance et d'injustice.

Dans ce contexte, nous proposons une politique d'humanisation des conditions de détention, qui serait un levier crucial pour transformer la réalité carcérale en Côte d'Ivoire. Cette politique devrait reposer sur des mesures concrètes et réalistes, incluant la promotion de sanctions alternatives à l'incarcération, notamment pour les détenus condamnés à de courtes peines. Il est temps de privilégier des mesures d'utilité sociale, telles que le travail d'intérêt général, qui non seulement désengorgeraient les prisons, mais permettraient également de réinsérer les détenus dans la société de manière productive. Les condamnés pourraient, par exemple, être mobilisés pour des travaux communautaires comme l'entretien des espaces publics, ce qui réduirait la pression sur les infrastructures carcérales tout en leur offrant une rémunération modeste, représentant une forme de compensation pour leur contribution à la communauté.

De plus, sur le plan sanitaire, la présence de médecins spécialisés, notamment de psychiatres, dans chaque établissement pénitentiaire est indispensable. La santé mentale des détenus ne doit pas être négligée, car elle est un élément clé de leur réhabilitation. Par ailleurs, la gestion de l'alimentation devrait être confiée à des prestataires privés, sous la

supervision rigoureuse de l'administration pénitentiaire, afin de garantir des repas de qualité, servis dans des conditions d'hygiène acceptables.

Nous recommandons également que le Ministère de l'Agriculture encourage la création de champs de vivriers autour des prisons, permettant ainsi aux détenus de participer à des activités agricoles. Cette initiative pourrait non seulement contribuer à l'autosuffisance alimentaire des établissements pénitentiaires, mais également offrir aux détenus une alternative constructive à l'incarcération traditionnelle pour les délits mineurs. De tels programmes permettraient également de soulager la surpopulation carcérale tout en réhabilitant les détenus par le travail.

En ce qui concerne les infrastructures, la réhabilitation des prisons existantes et la construction de nouveaux établissements sont des priorités absolues. Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre des Règles Nelson Mandela, qui établissent des normes internationales pour le traitement des détenus. La modernisation du parc carcéral doit être accompagnée d'une planification économique durable, visant à construire des prisons dans chaque département et des cours d'appel dans chaque région. Cette entreprise ambitieuse nécessite l'implication de tous les acteurs concernés, des leaders religieux et communautaires aux ONG spécialisées dans les droits de l'homme, en passant par les autorités locales.

Enfin, il est crucial de reconnaître que l'humanisation du système pénitentiaire en Côte d'Ivoire ne pourra se réaliser sans un effort collectif et une volonté politique ferme. La réforme du système carcéral est une nécessité pour restaurer la dignité des détenus, garantir une justice équitable, et promouvoir le respect des droits fondamentaux. Il est temps d'agir pour transformer les prisons ivoiriennes en lieux de réhabilitation plutôt que de punition dégradante.

5. Bibliographie

Akbaş, M. (2011). *Mamak Kitabi*. Ankara : Ayizi Yayincilik.

Barnes, L. S., & Stringer, E. C. (2014). Is motherhood important? Imprisoned women's maternal experience before and during confinement and their post-release expectations. *Feminist Criminology*, 9(1), 3-23.

Beaud, M. (1999). Problématique I et Problématique II. *L'art de la thèse*. Paris : La Découverte.

Berktaş, N. (2011). *Dava Dosyasi*. Istanbul : Yediveren Yayinlari.

Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail. (2018). *Rapport des pays sur les pratiques en matière de droits de l'homme pour le Département d'État des États-Unis*.

Çelik, M. E. (2005). *Demir Parmakliklar Arasinda Üç Dönem Üç Kuşak Kadinlar*. Istanbul : Ceylan Yayimlari.

Celinska, K., & Siegel, J. A. (2010). Mothers in trouble: Coping with actual or pending separation from children due to incarceration. *The Prison Journal*, 90(4), 447-474.

CNDH-CI. (2013). Déclaration de la Commission nationale des droits de l'homme relative à la mise en liberté provisoire de 14 détenus de la crise postélectorale et à la tentative d'évasion à la prison civile de Bouaké. *Criminologie*, 40(1), 185-211.

Edgar, K., O'Donnell, I., & Martin, C. (2003). *Prison Violence: The Dynamics of Conflict, Fear, and Power*. Devon, UK : Willan.

Erdal, M. (1997). *Gözaltinda Tecavüz*. Istanbul : Çivigazilari.

Ersanli, B. (2014). *Bulut Fali. Bir BDP'linin Cezaevi Tanikliği*. Istanbul : Can Yayinlari.

Goba, B. Z., & Zady, C. (2017). Droits de détenus et violence en milieu carcéral en Côte d'Ivoire : Cas de la MACA. *International Journal of Current Research (IJCR)*, 9(11), 61697-61705. https://doi.org/10.5539/jcr.v9n11p61697

Içli, T. (2013). *Kadin Suçluluğu*. Ankara : Seçkin Yayincilik.

Le Marcis, F. (2019). L'impossible gouvernement de la santé en prison? Réflexions à partir de la MACA (Côte d'Ivoire). *Ciencia & Saúde Coletiva*, 21(7), 2016-2030.

Marron, K. (1996). *The Slammer: The Crisis in Canada's Prison System*. Toronto : Doubledays.

N'da, P. (2006). *Méthodologie de la recherche : De la problématique à la discussion des résultats, comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre* (3e éd. revue et complétée). Abidjan : EDUCI.

O'Donnell, L., & Col. (2003). *Prison-Violence: The Dynamics of Conflict, Fear, and Power*. Devon, UK : Willan.

Oksüz, H. Ç. (2014). *Kadin ve Zindan*. Istanbul : Ikinci Adam Yayinlari.

Oral, Z. (1997). *Bir Ses*. Istanbul : Milliyet Yayinlari.

Ouimet, M. (1999). Remarkable rarity of violence toward staff in prisons. *Forum*, 11(1). Récupéré de http://www.csc-scc-csc-gc.ca/text/pblct/forum/e111/e111ge.shtml

Robinson, D., & Mirabelli, L. (1996). Résumé des constatations du sondage national auprès des détenus, réalisé en 1995 par le SCC. Ottawa : Division de la recherche, Service correctionnel du Canada.

Sagir, A. (2015). *Bizi Güneşe Çikardilar*. Istanbul : Ayrinti Yayinlari.

Stringer, E. C., & Barnes, L. S. (2012). Mothering while imprisoned: The effects of family and child dynamics on mothering attitudes. *Family Relations*, 61(3), 313-326.

Wolff, N., & Shi, J. (2008). Patterns of victimization and feelings of safety inside prison: The experience of male and female inmates. *Crime & Delinquency*, 57(1), 29-55.